
DEBLOCAGE DE L'EPARGNE SALARIALE

Pour soutenir la consommation et augmenter le pouvoir d'achat, il est désormais possible de débloquent des sommes placées au titre de l'épargne salariale. Dans un contexte de crise, il fallait agir vite. **Nous avons voté le déblocage exceptionnel de la participation et de l'intéressement.**

En 2013, les 9 millions de salariés ayant placé des sommes sur un plan d'épargne entreprise ou interentreprises pourront récupérer le fruit de leur épargne avant les cinq ans normalement requis. **Les sommes reçues à ce titre seront exonérées d'impôts.**

SIMPLIFIER LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES

La complexité et la lenteur des démarches administratives sont des problèmes récurrents. C'est pourquoi nous avons souhaité simplifier et clarifier les relations entre citoyens et administration. **Un prochain projet de loi créera un code des relations entre l'administration et le public.**

Il permettra d'appliquer deux mesures d'urgence : **la saisine de l'administration par courrier électronique et le suivi en temps réel de l'instruction d'un dossier** afin d'anticiper au mieux une décision défavorable.

Il visera aussi à simplifier l'ensemble des règles administratives afin de réduire des délais parfois très longs. Ainsi, dans de nombreux domaines, le silence de l'administration vaudra désormais autorisation et non plus rejet.



RENTREE 2013 : DES MOYENS SUPPLEMENTAIRES EN GIRONDE

Le ministre de l'Education nationale m'a communiqué la répartition des nouveaux moyens attribués à notre département pour la rentrée 2013. Tout d'abord, la totalité des départs en retraite sera remplacée. S'ajoutera à cela, la création de **153 postes dans le premier degré et de 340 postes pour le second degré.**

Par ailleurs, **111 postes supplémentaires de professeurs des écoles** seront créés et consacrés à trois missions : les remplacements, l'accueil des moins de 3 ans et la mise en place du dispositif « plus de maîtres que de classes ».

Enfin, **61 postes supplémentaires** accompagneront l'évolution démographique de notre département, permettant d'améliorer le taux d'encadrement dans les établissements scolaires.

[FOCUS : les nouvelles règles des élections locales]

La réforme des élections locales va modifier notre vie démocratique.

Voici les principaux changements.

DEPARTEMENT : REDECOUPAGE DES CANTONS

Le conseil général deviendra le **conseil départemental** et le conseiller général, le **conseiller départemental**.

Les conseils départementaux seront **renouvelés dans leur totalité** et non plus par moitié.

Autre changement plus significatif, **les conseillers départementaux seront élus en binôme** soit un homme et une femme, ayant chacun un suppléant.

Les exécutifs des conseils départementaux seront paritaires : les vice-présidents et les membres de la commission permanente seront élus au scrutin de liste paritaire.

La carte cantonale sera redessinée. Le nombre de cantons sera divisé par deux soit, pour la Gironde, 32 ou 33 cantons au lieu de 63. L'écart de population entre deux cantons d'un même département ne devra pas dépasser 20%. Pour une population d'environ 1,4 millions d'habitants, la moyenne retenue d'habitants pour chaque nouveau canton sera de 44 000 habitants. **12,5% des inscrits** seront toujours nécessaire pour se maintenir au second tour.



L'INTERCOMMUNALITE : UN ECHELON QUI MONTE

Par les compétences qu'elles exercent et les budgets qu'elles gèrent, les intercommunalités sont devenues très présentes dans l'aménagement de nos territoires. Leurs représentants seront désormais élus au scrutin universel en même temps que les élections municipales.

Mais le texte introduit l'obligation de présenter deux listes de candidats distinctes sur le même bulletin, l'une pour le conseil municipal, l'autre pour le conseil communautaire.

Les deux devront être paritaires. Pour les communes de moins de 1000 habitants, seront élus conseillers communautaires les élus municipaux dans l'ordre du tableau. Les électeurs ne voteront qu'une seule fois mais deux calculs indépendants seront effectués à partir de ces mêmes voix.

COMMUNES : GENERALISATION DE L'ELECTION A LA PROPORTIONNELLE

A partir de 1000 habitants, le scrutin de liste paritaire s'appliquera. Fini le panachage. Pour les communes de moins de 100 habitants, le nombre de conseillers municipaux passera de 9 à 7.

Dans toutes les communes, une déclaration de candidature sera obligatoire lors des prochaines élections municipales au premier tour de scrutin pour tous les candidats et, au second tour, pour les candidats qui ne se sont pas présentés au premier tour.

CONDAMNER LES DERIVES HOMOPHOBES

Avant l'adoption définitive du projet de loi ouvrant le mariage et l'adoption aux couples de même sexe, j'ai publiquement dénoncé dans l'hémicycle la dérive homophobe et extrémiste des opposants au texte.

J'ai critiqué les élus de l'opposition pour leur cautionnement et leur participation active et enthousiaste à ces dérives.

Sur la célébration de ces mariages, la garde des Sceaux m'a confirmée que les premiers pourraient avoir lieu en juin. Le Conseil constitutionnel ayant validé ce texte, la première cérémonie a finalement pu se tenir le 29 mai à Montpellier.

MES INTERPELLATIONS DU GOUVERNEMENT

Mes principales saisines ont porté sur :

- la présence des perturbateurs endocriniens dans certains produits cosmétiques et d'hygiène.
- les dysfonctionnements du système de
- verbalisation des automobilistes.
- les effets des champs électromagnétiques sur l'homme.
- l'enseignement des langues régionales.



UN GROUPE DE TRAVAIL POUR LUTTER CONTRE LA FRACTURE TERRITORIALE

Trop oubliée sous la précédente législature, l'égalité des territoires doit être une préoccupation de notre majorité. Je fais partie des députés socialistes qui ont créé un groupe de travail sur la ruralité afin d'apporter une sensibilisation et des réponses concrètes pour lutter contre l'inégalité territoriale qui génère de l'inégalité sociale.

Ce phénomène donne lieu au « décrochage » de certains territoires. La remise en cause du modèle libéral et du retrait de l'Etat est nécessaire. C'est pourquoi une approche contractuelle doit être envisagée et nous préconisons de nouveaux types de contrats territoriaux afin de garantir la présence des services publics en milieu rural.

Attention cependant à ne pas opposer les territoires : c'est à travers des contrats de coopération que zones urbaines et rurales pourront partager des stratégies de développement et les bénéfices de leurs retombées.

LES TEXTES DE LOI PROCHAINEMENT DISCUTES



REVISION DE LA CONSTITUTION

Pour le premier Congrès de cette législature, députés et sénateurs se réuniront en juillet à Versailles pour réviser la Constitution. Outre l'inscription du dialogue social, la prochaine révision portera sur les incompatibilités applicables aux fonctions ministérielles. Elle modifiera aussi la composition du Conseil constitutionnel et la responsabilité juridictionnelle du président de la République et des membres du Gouvernement.

- Projet de loi sur la transparence de la vie publique
- Projet de loi sur l'économie sociale et solidaire
- Proposition de loi sur la reprise des sites rentables
- Projet de loi de réforme du Conseil Supérieur de la Magistrature

L'AIDE A L'EMPLOI ET AUX ENTREPRISES MONTE EN PUISSANCE DANS LE MEDOC

J'ai organisé avec les services de l'Etat des réunions de présentation sur le contrat de génération, les emplois d'avenir et le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) auprès des entreprises de notre territoire.

Progressivement ces dispositifs rencontrent un bon accueil en Médoc. **54 emplois d'avenir** ont été créés, l'objectif annuel étant fixé à 125. Réservés initialement aux secteurs public et associatif, le secteur marchand en bénéficie désormais.

203 contrats d'accompagnement dans l'emploi et 31 contrats d'accueil et d'intégration ont été conclus sur l'arrondissement de Lesparre. Le Club des entrepreneurs du Médoc a d'ailleurs signé une charte pour encourager l'utilisation de ce dispositif par ses membres. Ces premiers résultats montrent que nos PME s'emparent peu à peu de ces mesures adoptées.



LE TOURISME : UN SECTEUR PROMETTEUR FACE A LA CRISE

Avec le Club France Terre de Tourisme, j'ai récemment animé un débat sur les enjeux liés à l'emploi dans le tourisme entre professionnels et élus. L'opportunité de rappeler le déficit d'attractivité et de formation dans ce secteur.

50 000 postes ne sont toujours pas pourvus alors que notre pays regorge d'atouts dans ce domaine.

Il est urgent d'agir sur ce front et de promouvoir nos savoir-faire à l'étranger. Je n'ai pas manqué de le rappeler à la ministre ainsi qu'à l'agence Atout France lors des auditions que j'ai menées au sein du groupe d'études sur le tourisme.

DES PARLEMENTAIRES CANADIENS VISITENT LE MEDOC



J'ai eu le plaisir d'accueillir en Médoc une délégation de parlementaires canadiens. Deux thèmes étaient au centre de cette visite : le développement durable et l'agro-alimentaire.

Après la visite des milieux fragiles du littoral forestier avec Christophe Birot, maire d'Hourtin, nous avons échangés avec Bertrand Iung exploitant de la ferme aquacole « Eau-Médoc » à Saint-Vivien.

La journée s'est poursuivie par une visite du château Phélan Ségur et de l'exploitation agricole bovine biologique de Jean Denis Dubois à Bruges.

ZOOM EN CIRCO

- Lancement du Contrat Local de Santé en Médoc avec l'Agence Régionale de Santé
- Comité de pilotage avec Ford Europe et annonce du retour du logo à l'usine de Blanquefort
- Inauguration d'aires de covoiturage en Médoc avec Philippe Madrelle
- Comité stratégique de l'avant-port du Verdon pour relancer son activité économique.



Retrouver l'actualité du travail parlementaire en ligne

www.pascalegot.fr